



Congé de paternité en période de préavis après une démission

Par **TALEB Nassim**, le **05/01/2018** à **07:00**

Bonjour à tous,

Tout d'abord bonne année, meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite.

J'ai démissionné récemment de mon poste actuel pour rejoindre une autre entreprise le 19/02, sachant que je vais quitter mon poste actuel le 13/02 (préavis de 3 mois).

Entre temps, je suis devenu papa depuis peu, je voulais savoir s'il est possible de prendre un congé de paternité mais sans changer la date de mon départ ? J'ai regardé sur internet et j'ai vu qu'il faut informer l'employeur un mois avant (ce qui est possible pour l'instant), mais que le contrat est suspendu pendant le congé, donc s'il est possible de le faire en période de préavis, la date de départ doit absolument changer ?

Merci par avance.

Bonne journée,
Nassim

Par **P.M.**, le **05/01/2018** à **08:30**

Bonjour,

Seuls les congés payés qui tombent pendant le préavis en prolongent en principe le terme donc a priori pas le congé paternité...

Par **TALEB Nassim**, le **06/01/2018** à **13:43**

Merci